



ARRETE N° 2024 - 455

SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT

Emménagement

Rue aux Chats n°15

Samedi 27 Juillet 2024

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de Monsieur Blumenfeld Fabien – 32, rue de la Malbaie – 14600 Honfleur, afin d'effectuer un emménagement, Rue aux Chats au n° 15, Samedi 27 Juillet 2024, de 9h00 à 14h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Monsieur BLUMENFELD Fabien est autorisé à effectuer un emménagement, Rue aux CHATS au n° 15, SAMEDI 27 JUILLET 2024, de 9H00 à 14H00.

ARTICLE 2 : La circulation et le stationnement seront interdits, Rue aux Chats, partie comprise entre la Rue Pestel et la Rue Bourdet, à la date et horaires cités dans l'Article 1, afin que le Demandeur effectue l'emménagement.

ARTICLE 3 : Des déviations avec panneaux réglementaires et affichage du présent Arrêté, seront misent en place par le Demandeur à l'intersection de la Rue aux Chats avec la Rue Bourdet, ainsi qu'à l'intersection de la Rue aux Chats avec la Rue Pestel.

Si besoin de prêt de panneaux, prendre contact avec le Centre Technique Municipal au 02.31.89.17.63 et à récupérer au 9, route Emile Renouf à Honfleur. Les panneaux prêtés seront à rapporter aux horaires d'ouverture du site.

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal, du Centre de Secours et de la Police Municipale et au Demandeur chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 26 Juillet 2024

Pour le Maire et par délégation,

L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL



DEMANDE D'AUTORISATION

Madame, Monsieur,

Afin de faciliter la délivrance d'autorisation d'occupation du domaine public (échafaudage, bennes, véhicules de chantier, camion de déménagement,...), il vous est demandé de bien vouloir remplir la présente demande d'autorisation et la faire parvenir par mail à autorisations.voirie@ville-honfleur.fr ou par courrier à Mairie de Honfleur - Direction des Services Techniques - BP 80049 - 14601 HONFLEUR CEDEX, au minimum 10 jours ouvrables avant la date d'occupation sollicitée.

PROPRIETAIRE :

NOM : BLUMENFELD PRENOM : FABRIEN
ADRESSE : 32 Rue de la Malbaie
TELEPHONE : 06 11 47 57 79
MAIL : f_blumenfeld@orange.fr

ENTREPRISE INTERVENANTE :

NOM :
ADRESSE :
TELEPHONE :
MAIL :

ADRESSE EXACTE DU LIEU DE L'INTERVENTION :

15 Rue Aux CHAIS

INFORMATION SUR L'INTERVENTION (travaux*, déménagement, etc...):

*Dans le cas de travaux nécessitant une autorisation d'urbanisme (Déclaration Préalable, Permis de Construire), merci de préciser le numéro de dossier et la date de l'accord (information à communiquer obligatoirement).

NUMERO DE DOSSIER :

DATE DE L'ACCORD :

Monsieur le Maire, par la présente, je sollicite l'autorisation de pouvoir occuper temporairement le Domaine Public Communal, pour les raisons citées ci-dessus.

Pour la période du 27/07 au 27/07 de 9h à 14h.

- Echafaudage (longueur) :
 - Benne à gravats (nombre) :
 - Structure semi-mobile :
 - Places de stationnement (nombre) :
- Immatriculation du véhicule :

Fait à Honfleur

Le 26/07/2024

Signature du Propriétaire ou de l'Entreprise

